

10^c. Journal du Lot 10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	50 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	75 cent.
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Après 1 an de paix. — La conférence de Boulogne et l'indemnité allemande. — L'Etat commerçant. — Le commerce extérieur de la France.

Lundi prochain, un an aura passé depuis qu'on a signé le traité de Versailles. Après ces douze mois de paix, où en sont les gouvernements alliés ? Ils s'occupent, écrit le Temps, de désarmer l'Allemagne et ils étudient le moyen de la faire payer. Ils se préparent aussi à une nouvelle guerre d'Orient. Sans accuser personne, avouons qu'on pouvait rêver mieux.

Le Times écrivait hier, à propos de Hythe et de Boulogne : « Nous ne sommes pas certains que le public britannique, ni même le public français, comprennent entièrement la grandeur du sujet qui est en discussion... Il ne s'agit de rien de moins que de savoir si le traité de Versailles, arraché à l'Allemagne vaincue et payé d'un prix si terrible, deviendra une réalité ou s'il sera mutilé sur l'ordre de l'Allemagne, de façon qu'elle puisse recommencer à s'armer jusqu'au jour où elle se sentira assez forte pour le déchirer. » En ce qui concerne les sentiments du public français, notre confrère peut être tranquille. La France comprend très bien qu'il s'agit d'assurer la paix de l'Europe ainsi que la réparation des régions dévastées, et elle a les meilleures raisons du monde pour apprécier la grandeur de ces sujets. Elle regrette seulement qu'on en soit encore à discuter là-dessus — ce qui n'est certes pas la faute du Times.

Si nous risquons d'oublier qu'il faut désarmer l'Allemagne, les Allemands eux-mêmes se chargeraient de nous le rappeler. On lisait le 8 juin dans le journal que les socialistes indépendants publient à Munich, Der Kampf :

« En Prusse orientale, il se trouve d'énormes dépôts d'armes, que les troupes de la Reichswehr ont cachées là pour les dissimuler aux alliés. On estime qu'il y en a assez pour armer 350.000 hommes. Ce fait ne peut pas être nié, car nos camarades socialistes connaissent aussi les dépôts de la manière la plus précise : dans l'arrondissement de Preussisch-Eylau, par exemple, les ouvriers agricoles se sont emparés de ces armes... »

Le collaborateur du Kampf, qui a fait un enquête sur place, dénonce aussi le camouflage des effectifs :

« Presque tous les jours, vu la nécessité de réduire les effectifs, on licencie des hommes de la Reichswehr. Ces hommes sont réunis par la section économique du commandement de la région militaire. Les uns sont amenés par petits groupes dans les domaines des grands propriétaires, soit qu'on leur laisse leurs armes, soit qu'on leur en donne d'autres quand ils arrivent à destination. Les autres, qui sont les plus nombreux, sont enrôlés dans les gardes locales et dans les gardes d'habitants. Ils conservent leur liaison avec les autorités militaires et ils sont constamment prêts à exécuter les plans de celles-ci. »

La Conférence de Boulogne a été clôturée mardi. Comme on l'avait prévu, elle n'a pas jugé possible de régler dès maintenant, la question de la répartition de l'indemnité allemande, en raison des demandes présentées par certains alliés, notamment par l'Italie.

La question a été renvoyée à un Comité d'experts qui devront préparer un projet et le soumettre à la ratification de la Conférence qui se tiendra à Bruxelles le 2 juillet.

On sait que l'Allemagne n'a encore fait elle-même aucune offre ; mais les experts financiers français et anglais, ont proposé de choisir un gage en Allemagne. Ce gage a en effet été désigné par l'un de nos confrères. Il serait constitué par les douanes du Reich le droit de réclamer un gage et il est allemand. Les alliés, dit le Temps, ont le droit de réclamer un gage et il est important de savoir celui qu'ils ont choisi. Maintenant que nous ne sommes plus tenus à la même discrétion, ajoutons que l'exercice du droit de gage pourrait se concevoir de la manière suivante : les recettes des douanes allemandes passeraient obligatoirement par la caisse d'un receveur, délégué par la commission des réparations, mais celui-ci n'aurait à les saisir au passage que si l'Allemagne ne tenait pas ses engagements financiers. Enfin, c'est seulement dans le cas où les autorités allemandes empêcheraient matériellement l'exécution de

la saisie que le contrôle interallié serait obligé d'intervenir dans l'administration des douanes allemandes.

Une nouvelle preuve de la gestion... parfaite de l'Etat commerçant a été récemment fournie au Sénat par M. Doumergue.

Au lieu de faire venir les vins du Midi par chemins de fer dans les régions voisines du Rhin, l'Etat commerçant a fait importer environ 6 millions d'hectolitres d'Espagne, d'Italie, de Grèce, d'Algérie, de Tunisie et d'autres pays.

Or, l'Etat a acheté des vins à 10 0/0 au-dessus de leur valeur, et a dû payer d'énormes frais de transport, en faisant passer ces vins par mer jusqu'à Anvers, d'où ils ont gagné la région rhénane par les canaux.

Il est évident que des industriels et des commerçants n'auraient jamais procédé à des opérations aussi onéreuses, mais l'Etat peut se permettre de telles fantaisies, puisqu'en définitive, c'est nous qui payons.

Dans la période que nous traversons, période de reconstitution et de crise du change, il n'est pas de statistique qui soit consultée avec plus de curiosité attentive que celle du commerce extérieur, car elle fournit des indications précieuses, quoique non exclusives, sur la marche de la convalescence de notre pays après la crise profonde qu'il a subie. Cette statistique continue à être satisfaisante, affirment les Débats. Pour les cinq premiers mois de 1920, la plus-value des importations atteint 1 milliard 926 millions, tandis que celle des exportations est de 3 milliards 854 millions par rapport à la période correspondante de 1919. Il faut retenir tout d'abord de ces résultats que la plus-value des exportations est déjà double de celle des importations.

Certes l'excès des importations sur les exportations est encore énorme puisqu'il atteint encore 7 milliards 070 millions au lieu de 9 milliards, en 1919, pour la même période ; mais l'amélioration est fort sensible et elle s'accroît largement de mois en mois en faveur des exportations puisque, pendant le mois de mai, l'augmentation des importations est à peine de 200 millions de francs, tandis que celle des exportations est de 700 millions. Il faut toujours se rappeler que l'an dernier nous nous sommes trouvés en présence d'un excédent d'importations de 21 milliards pour mesurer l'effort que notre pays a à faire, mais il est réconfortant de voir qu'on est en bonne voie pour l'atteindre, les exportations d'objets fabriqués présentant l'augmentation la plus considérable, soit 2.243.395.000 fr. et ayant dans le seul mois de mai progressé de 430.738.000 fr. Quelque rectification qu'il faille faire subir à ces résultats par suite de ce fait que les chiffres ont pour base les taux d'évaluation fixés par la commission des valeurs pour 1918, il y a dans les tableaux parus aujourd'hui au Journal Officiel une indication dont on doit se féliciter. On doit s'en féliciter d'autant plus que le mois de mai a été marqué par des troubles du travail qui ont certainement gêné les transactions commerciales comme ils ont, ainsi qu'on l'a vu, influencé le rendement des impôts indirects.

INFORMATIONS

L'indemnité allemande

A raison de 3 milliards de marks or par an, on calcule que l'Allemagne sera libérée dans 35 ou 37 ans. Si elle peut s'acquitter plus rapidement, si son relèvement le lui permet, elle devra augmenter ce chiffre annuel dans une proportion déterminée à l'avance par un « index » portant sur des évaluations fixes telles que ses exportations.

En proportion de leur accroissement, la somme à payer annuellement par l'Allemagne sera augmentée sans aucune intervention d'organismes alliés ou de la Commission des réparations. Ainsi l'Allemagne a intérêt à travailler pour se libérer au plus tôt et les alliés, de ce côté, ont avantage à recevoir ce qui leur est dû, en vertu du traité de Versailles, le plus rapidement possible.

Les Boches en Asie-Mineure

On signale sans en avoir encore confirmation, ce fait que des officiers allemands se seraient rendus récemment en Asie-Mineure et y organiseraient

raient les troupes nationalistes. Parmi ces officiers, on cite le colonel Bishop, le colonel Bauer et le commandant Ehrhardt.

En Pologne

Entre la Dwina et la Bérézina, de fortes attaques de l'ennemi ont été repoussées avec des pertes très sensibles pour lui. En Ukraine, les troupes du général Romer ont combattu avec succès des troupes de cavalerie de Budienny.

Au nord du Dniester, les troupes ukrainiennes ont fait avec succès une incursion sur Babezine, prenant deux canons, une mitrailleuse et plusieurs parets.

Après la conférence de Boulogne

M. Millerand a fait les déclarations suivantes à la presse :

« On a accepté, à l'unanimité, d'imposer la réduction des effectifs de l'Allemagne à 100.000 hommes. Sans doute, ne pourrions-nous pas obtenir ce désarmement pour le 10 juillet ; mais il sera obtenu dans le plus bref délai. »

« Quant à ce qui est de la destruction du matériel allemand, M. Lloyd George a pesé sur cette question avec la dernière énergie. La lettre que nous envoyons à l'Allemagne sera le dernier mot. En substance, elle signifie : « Si vous ne faites pas ce que nous voulons absolument que vous fassiez, nous verrons. »

M. Millerand a ajouté :

« Si l'Allemagne n'exécute pas ce que nous demandons, comme nous nous serons nous-mêmes placés au pied du mur, il faudra bien que nous fassions œuvre de maçon. »

Après le départ de M. Wilson

A un dîner anglo-franco-américain, qui a eu lieu à Londres à l'occasion du trente-sixième anniversaire de la fondation du Lyceum-Club, le colonel Sodert, attaché militaire à l'ambassade des Etats-Unis, a dit, dans un discours, que les Etats-Unis traversaient actuellement une période anormale, mais qu'après l'élection présidentielle, ils rempliraient leurs obligations envers les nations.

« Le peuple américain, a dit l'orateur, se rangera alors aux côtés des peuples anglais et français pour assurer le règne de la paix et de la justice dans le monde. »

Le boycottage de la Hongrie

On annonce de source officielle que le gouvernement hongrois a adressé un télégramme à la Fédération internationale des syndicats d'Amsterdam, disant que toutes les déclarations sur lesquelles la résolution de boycottage est basée sont fondées sur l'erreur et l'ignorance des faits et que le gouvernement hongrois a pris toutes les mesures nécessaires pour rétablir et assurer l'ordre dans le pays éprouvé par la guerre, deux révolutions et une invasion. La nation hongroise, jusqu'au dernier moment, n'a pas perdu espoir dans la justice.

Le traitement des instituteurs suppléants vient d'être relevé

Les « suppléants-auxiliaires » de l'enseignement primaire remplacent, dans leurs classes, les instituteurs malades ou les institutrices en congé de maternité. Jusqu'ici ces auxiliaires ne recevaient qu'un traitement dérisoire : 2 fr. 50 par jour, porté à 3 francs en 1912 et à 5 francs en 1917. Un décret signé ces jours-ci à la Montellerie leur accorde 12 francs par jour, plus une indemnité de déplacement de 20 centimes ou de 40 centimes par kilomètre, selon que leur trajet s'effectue ou non en chemin de fer.

Un rappel de traitement sera versé aux suppléants auxiliaires pour les remplacements qu'ils ont faits depuis le 1^{er} janvier 1920.

Enfin l'indemnité de cherté de vie leur sera payée jusqu'au 31 décembre prochain, à raison de 2 francs par jour de suppléance rétribuée.

Le régime de l'assistance judiciaire

Le ministre de la justice a fait approuver un projet de loi modifiant le régime de l'assistance judiciaire. Ce projet a pour objet de donner satisfaction à des intérêts légitimes. Il

étend des prescriptions permettant : 1^o d'entourer de plus de garanties les demandes d'admission ; 2^o de déjouer les fraudes ; 3^o d'assurer dans un plus grand nombre de cas le remboursement des frais exposés par les officiers ministériels et des avances faites par le Trésor.

Le projet prévoit, en outre, la création de l'assistance à deux degrés, laissant aux bureaux d'assistance la possibilité de ne pas exonérer de la totalité des frais du procès celui qui demande l'assistance, s'il peut en supporter une partie. Les ministres ont procédé ensuite à l'expédition des affaires courantes.

Le chèque de voyage

Pour les Américains venant en France, l'Office national du tourisme vient d'obtenir de la Banque de France, la création, pour la Compagnie française du tourisme, d'un nouveau chèque de voyage émis en coupures fixes de 100, 500 et 1.000 fr. Ce chèque constitue pour les dépenses de tourisme, un mode de paiement aussi pratique que le numéraire lui-même, garanti par la Banque de France qui en a reçu, par avance, le montant.

Il est accepté non seulement par les comptoirs de la Banque mais encore par les Compagnies de chemin de fer et de navigation, les hôtels, les grands magasins et la plupart des maisons de commerce.

Les économies de charbon par l'emploi de la houille blanche

Trois usines électriques appelées à fournir 100.000 chevaux vont être construites dans la vallée d'Ossau, non loin de Laruns et des Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées).

Ces trois usines littéralement superposées dans la haute montagne, utiliseront les eaux du lac d'Artouste et celles de quelques autres bassins à capter à une altitude plus basse. Enfin, plusieurs tunnels devront être percés pour permettre l'exploitation de cette houille blanche qui doit servir à l'électrification du réseau du Midi.

Ces vastes travaux, qui coûteront plus de 100 millions, ne seront pas terminés avant six ans.

Chambre des Députés

Séance du 22 juillet 1920

La Chambre discute et vote le budget des conventions et garanties d'intérêts.

Les chapitres relatifs aux pétroles et essences sont discutés. Un crédit de 3.800.000 de francs est voté pour la recherche du pétrole qui existe en France. Quant aux concessions accordées pour l'exploitation des pétroles et essences en Algérie, la loi sera respectée : il faudra que les 2/3 des capitaux engagés dans l'exploitation soient français.

Les chapitres du budget des pétroles et essences sont votés.

Un relèvement de crédit de 500.000 fr. est voté pour augmenter le traitement des juges.

Séance du 23 juin 1920

La Chambre discute le budget de la marine. M. Grandmaison se plaint du trop petit nombre des équipages et de la crise qui sévit dans le corps des officiers qui démissionnent.

M. Balanans demande le maintien des arsenaux. M. Nail dit que c'est à la Chambre de décider.

M. Landri, ministre de la marine, déclare que l'état-major de la marine entend donner à la France une flotte de combat sous-marine et une flotte aérienne.

Il parle du rôle de la marine française pendant la guerre et rend hommage à la flotte britannique.

La Chambre adopte les divers articles et l'ensemble du budget de la marine.

Sénat

Séance du 22 juillet 1920

Le Sénat vote le projet portant approbation de la convention monétaire signée le 26 mars 1920 entre les pays de l'Union latine.

M. Delahaye interpelle le ministre de la guerre au sujet d'un prisonnier allemand condamné à mort depuis 2 ans qui n'a pas été exécuté. Le ministre de la guerre répond qu'il a signé une commutation de peine. Un ordre du jour pur et simple est voté.

Le Sénat discute le projet relatif aux nouvelles ressources fiscales.

M. Hervay s'élève contre le chiffre de 1,50 0/0 fixant la taxe sur le chiffre d'affaires.

Après discussion, à laquelle prennent part MM. Doumer, Doumergues, Marsal, le renvoi à la Commission est prononcé.

Séance du 23 juin 1920

Le Sénat a continué l'examen du projet portant création de nouvelles ressources fiscales.

Il discute les divers articles du projet qui sont adoptés. M. Gaudin de Villaine critique le projet. Le ministre des finances lui répond et demande au Sénat de voter l'ensemble du projet qui est adopté par 290 voix contre 5.

CHRONIQUE LOCALE

PAS DE FAIBLESSE

La Chambre va s'occuper du projet de loi qui interrompt la prescription pour les délits de spéculation commis pendant la guerre. Les mauvais marchands qui comptaient sur l'impunité, seront obligés de rendre des comptes.

Tous les frais de malversation connus mais passés cependant sous silence feront, il faut l'espérer, l'objet d'une prochaine information judiciaire.

Après tout, tant pis pour ceux qui seront « rattrapés ». C'est de toute justice.

Dans le Lot, il y a eu, et nous en avons signalé pas mal, des faits scandaleux de tripotillages, de gabegie.

Certains de ces faits furent même connus des pouvoirs publics, mais ils ne furent pas retenus. Le public n'a jamais su pourquoi. Les méfaits étaient patents, avoués. Alors, pourquoi l'impunité aux coupables ?

Selon que vous serez puissants ou misérables, dit-on, souvent, on vous f... iche la paix et même on vous honore, surtout si l'on sait donner une poignée de main... généreuse.

Seulement, à l'heure où l'immense majorité du pays tire le diable par la queue, l'insolence des nouveaux riches qui, la plupart n'ont pas gagné honnêtement leur argent, est mal supportée par le public. Et il a raison.

C'est bien le moins qu'on lui donne la satisfaction de mettre au pilori ces mal enrichis qui trouvent encore que leur pelote n'est pas assez ronde.

On le voit bien, en effet, d'après les agissements de ces commerçants qui, ces jours derniers, ont donné télégraphiquement à leurs fournisseurs de province des ordres pour arrêter l'envoi de leurs produits, et envoyer ainsi la baisse des cours en ravalant la marchandise.

Une instruction judiciaire est ouverte contre eux. Elle mérite d'être menée jusqu'au bout. Hériterait-on à la faire ? Ce n'est pas probable.

Cependant, l'Echo de Paris croit savoir que pour échapper à la peine qui leur est le plus sensible, la publicité donnée à leurs méfaits, certains mercantis et non des moindres évidemment, ont fait multiplier des démarches auprès du garde des sceaux pour que défense soit faite aux magistrats instructeurs et à leurs auxiliaires de la police judiciaire, de fournir à la presse aucune indication sur ceux qui sont l'objet de ces poursuites.

Ces gros mercantis voudraient-ils être assimilés aux jeunes polissons qui comparaissent devant les tribunaux d'enfants et dont la presse ne peut publier les noms ? Ils sont sans vergogne, les brasseurs d'affaires véreux.

Mais il n'en sera rien, ou ce serait douter de l'esprit de justice qui anime le Gouvernement pour défendre l'intérêt général.

Et comme l'écrit l'Echo de Paris, nous ne voulons pas douter qu'en dépit de cette consigne du silence, le public connaîtra les noms de ces ennemis de ses intérêts, car, grâce à ce silence complice, messieurs les mercantis auraient trop beau jeu pour conserver l'honorabilité de leur façade et aviser pour se tirer au meilleur compte du mauvais cas où ils se sont mis.

Dans la crise économique que subit actuellement le pays, on ne doit pas hésiter à frapper les coupables en les

clouant au pilori. Ce sera leur première punition... et aussi un avertissement pour ceux qui seraient tentés de suivre leur exemple.

S'il est des délinquants qui sont plus à plaindre qu'à punir, ce n'est pas le cas des mercantis qui ne songent qu'à leurs seuls intérêts, sans considération aucune pour le public qu'ils exploitent indignement.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Arnaud Elie : très bon sous-officier, brave et dévoué. Tué au cours d'une patrouille qu'il exécutait devant Mesnil-Hurlus, le 20 décembre 1914. A été cité.

Guittier Joseph-Marie : caporal courageux et dévoué. A trouvé une mort glorieuse le 24 avril 1918 à Hourges (Somme) au cours d'une violente attaque ennemie. A été cité.

Bosche Henri : bon et brave caporal. A trouvé une mort glorieuse au cours d'un assaut à la ferme des Grandes-Perthes (Marne), le 9 septembre 1914. A été cité.

Bouhenry Louis-Constant : très bon caporal. Tué à son poste de combat le 27 juin 1916, au bois de Vaux-Chapitre devant Verdun. A été cité.

Berger Louis-François : excellent caporal. A trouvé une mort glorieuse le 14 janvier 1915, en sortant de sa tranchée pour l'attaque, au nord de Mesnil-Hurlus. A été cité.

Bernal Jean-Joseph : bon soldat. A trouvé une mort glorieuse le 11 mai 1915, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies devant Roelincourt. A été cité.

Houton Jules-Joseph-Jean-Baptiste : bon soldat. Tué à son poste de combat le 23 juillet 1917, aux Eparges. Deux blessures antérieures. A été cité.

Enregistrement

Notre compatriote M. Roussilhe, est nommé receveur de l'enregistrement à St-Géry.

Question au ministre de la guerre

M. Delmas, député, demande à M. le ministre de la guerre si un officier malade et démobilisé, pendant qu'il était en convalescence en janvier 1919, sans qu'une commission de réforme ait statué sur son état avant sa démobilisation, et qui n'a été présenté devant une commission de réforme qu'en octobre 1919, n'a pas le droit de demander l'annulation de sa démobilisation et le paiement de sa solde arriérée, de janvier 1919 à octobre 1919, date à laquelle une commission de réforme a statué sur son état et déterminé le taux de la pension à laquelle il avait droit.

Réponse. — Réponse négative.

Consulat

M. Paul Nécolle est nommé consul de Suisse à Toulouse, avec juridiction sur le Lot.

Pour le Parc

M. le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur vient de faire connaître à M. le maire de Cahors que, conformément à la demande formée par la ville, les trois jardins ayant appartenu au Grand Séminaire de Cahors et connus sous les noms de « Jardin Ressaiguié », « Jardin Delsol », et « Jardin Vincent » sont attribués à la ville.

Ces jardins, joints à celui de l'évêché, permettront de faire un parc agréable et intéressant pour les promeneurs.

Dimanche 27 juin, à partir de 3 heures de l'après-midi, le parc de l'Evêché sera ouvert au public. Les sociétés musicales de la ville prêteront leur gracieux concours. Une quête sera faite au profit des pauvres.

Glorieux anniversaire

MM. Raymond Poincaré, André Lefèvre, ministre de la guerre, Maginot, ministre des pensions et de nombreux parlementaires, ont assisté mercredi aux fêtes organisées à Verdun pour commémorer la victoire de juin 1916.

A Cahors, M. le colonel Martinet, commandant le 7^e d'infanterie a voulu que son régiment participe à cette glorification de l'héroïque cité.

Mercredi matin, dans la cour de la caserne, a eu lieu une revue des troupes.

Après le salut au drapeau, le colonel, en termes émouvants, a retracé la part glorieuse prise par le 7^e aux

